



## LA SYNERGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU LUALABA ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES (SOLORN)

Ville de Kolwezi, commune de Dilala, quartier Biashara, avenue de l'Eglise, enceinte du Collège  
St Jean XXIII, en dessous du Cyber-café

### COMMUNIQUE DE PRESSE N°02/SOLORN/09/2020

« Qui protège les populations face aux entreprises minières ? **Deux jeunes mineures de 13 et 16 ans, ont été tués du fait de l'entreprise COMMUS SA et leurs corps traînent encore à la morgue de Mwangeji sans assistance ni du Gouvernement provincial ni de l'entreprise !** »

Kolwezi, vendredi 30 octobre 2020, 12 Organisations de défense des droits de l'homme, travaillant pour la bonne gouvernance du secteur minier au Lualaba et Reportage sans Frontières, appellent le Gouverneur du Lualaba et l'entreprise COMMUS SA à enterrer avec dignité, les jeunes KASONGO NGOIE CHERIF, âgé de 13 ans et BANZA BULUNGO Souverain, âgé de 16 ans, tous victimes d'une activité minière illicite que l'entreprise COMMUS SA encourage au tour des remblais ou des rejets de ses minerais au niveau du village Tshabula et de la Cellule Golf.

Pour les organisations signataires du présent communiqué, l'indifférence du Gouverneur de Province, soulève la question de savoir où se trouve l'attention des autorités congolaises face aux impacts négatifs dont les populations environnantes sont victimes, de la part des projets miniers.

En effet, il y a déjà plus de 5 jours que les corps de deux mineurs susmentionnés traînent encore à la morgue de Mwangeji sans que le Gouvernement provincial ni l'entreprise COMMUS SA n'organisent leur enterrement.

Les familles victimes disent que leurs efforts à rencontrer les autorités provinciales et l'entreprise COMMUS SA sont sans suite, si bien que, les familles se posent la question de savoir comment organiser les funérailles de leurs enfants ?

En plus, les familles s'interrogent sur le sens de la somme de 6.000 USD qui leur a été versée par la CNDH et le Cadre de concertation de la société civile du Lualaba, pour autant que cette somme n'a fait l'objet ni d'une consultation ni d'une preuve écrite.

Ainsi, les organisations signataires du présent communiqué, soulignent que les mineurs tués aux remblais de COMMUS constituent du sang innocemment versé une fois de plus à cause du manque de volonté de la part des entreprises minières à sécuriser leurs concessions et protéger les populations environnantes.

Cette double mort au site de COMMUS SA, soulève la question de l'incidence des minerais ramassés aux remblais de COMMUS dans la chaîne d'approvisionnement des minerais exploités à Kolwezi et exige réparation de sa part.

Pour ce faire, les Organisations signataires recommandent :

**A son Excellence Monsieur le Gouverneur du Lualaba :**

- D'organiser l'enterrement en toute dignité de ces jeunes mineurs, victimes d'une mauvaise gouvernance du secteur Minier dans le Lualaba ;
- D'organiser l'indemnisation ou la réparation en faveur des familles victimes ;
- D'interdire l'activité de ramassage des minerais aux reblais de COMMUS

**A la société COMMUS :**

- De prendre en charge l'enterrement des enfants KASONGO NGOIE CHERIF âgé de 13 ans et BANZA BULUNGO Souverain âgé de 16 ans dont la mort n'est qu'une conséquence du défaut de sécurisation de la concession ;
- D'indemniser les familles victimes avant l'enterrement ;
- De prendre désormais des mesures pour sécuriser efficacement sans concession et mettre fin aux ramassages des minerais au tour de ses reblais.

**A la CNDH et au Cadre de concertation de la société civile du Lualaba :**

- D'expliquer clairement aux familles victimes le sens et la nature de la somme de 6000 USD leurs versées ;
- D'accompagner les familles victimes sans prendre leurs place dans les négociations ;
- D'interpeller le Gouvernement Provincial et l'entreprise COMMUS pour que les illustres disparues soient dignement enterrées.

**A Monsieur l'auditeur Militaire de Kolwezi :**

- D'instruire sans partialité l'affaire pendante devant son office sous RMP : 2131/LKS/2020 ;
- D'interpeller l'entreprise COMMUS pour avoir encouragé une activité minière illicite ;
- De dégager les responsabilités de tous les acteurs face aux décès des mineurs ;
- D'ordonner la fermeture provisoire du site de COMMUS avant toute mesure de sécurité face aux impacts négatifs sur la population locale !

Fait à Kolwezi, le vendredi 30 octobre 2020

Pour les contacts :

**DONAT KAMBOLA LENGÉ : +243 99 483 41 58**

**PAULIN MALILO : +243 990125769**

Liste des Organisations signataires

<b>N°</b>	<b>DENOMINATION DE LA STRUCTURE</b>	<b>Nom du représentant</b>	<b>Téléphones</b>
01	Action pour la Défense de Droits Humains (ADDH)	Me AIME BANZA	+243 997108265
02	Association des Femmes pour le Développement du Congo (AFDCO)	HONORATE KUNGWA	+243 970222250
03	Caritas diocèse de Kolwezi	ABBE JEAN KONKOGOLO	+243 99 11 41 304
04	Centre d'Aide Juridico Judiciaire (CAJJ)	JOSUE KASHAL	+243 99 1303434
05	Conseil des Opprimés Victimes pour la Revendication Pacifique (COVRP)	RAIMON MWEMA	+243 995991264
06	Comité Provincial pour l'Energie	JEAN PIERE KILELE	+243 997016625
07	Initiative pour la Bonne Gouvernance et les Droit Humains (IGDH)	DONAT KAMBOLA	+243 99 483 41 58
08	La Voix des Opprimés	LAMBERT MENDA	+243 99 49 40099
09	Association Congolaise d'accès à la justice	PIERRE KAHADI	+243 822430520
10	Miroir du peuple	PAULIN MALILO	+243 99 012 57 69
11	Observatoire de Ressources Naturelles (ORN)	HENRI KASONGO	+243 970852560
12	Justice et Paix	SOUZANE MATEMB	+243 99 7709672
13	Reportage sans frontières	Mica Ntenga	+243 971595820